

Sous-produits animaux et produits dérivés : importation - exportation - échanges UE

CODE STAGE : NSVAL0016

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

3 jours

Lieu :

ENSV-FVI – Marcy l’Etoile ou Vannes

Public cible :

Inspecteur en sous-produits animaux, utilisateur de TRACES, agent en charge de la gestion des certificats sanitaires relatifs aux sous-produits animaux et produits dérivés et des autorisations à l'importation.

Taille du public :

Consulter l’ENSV-FVI

Intervenants / Formateurs (ou Référénts techniques) :

Bureau des intrants et de la santé publique en élevage (BISPE), points de contacts nationaux gérant en DD/SRAL des importations, exportations ou échanges de sous-produits animaux et produits dérivés, Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP ou PIF), Visite du PIF

Responsables pédagogiques :

Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

Télé-inscription par l'agent « Mon Self Mobile »
formco@vetagro-sup.fr

Modalités d'évaluation :

Evaluation en ligne

Attestation remise en fin d'évaluation :

Attestation de présence

Tarifs :

Nous consulter

Accessibilité :

Formation accessible pour les PMR /personnes invalides.

CONTEXTE

Etant donné l'importance des mouvements commerciaux en sous-produits animaux et en produits dérivés, en particulier pour ce qui concerne des matières destinées ou au contraire interdites en alimentation animale et suite à l'inspection OAV relative à la traçabilité des sous-produits animaux et produits dérivés de novembre 2014, il est apparu nécessaire de clarifier la réglementation communautaire et nationale concernant les mouvements de ces matières y compris aux échanges.

LA FORMATION

Objectif général :

Connaître la réglementation sur les sous-produits animaux et les produits dérivés et l'architecture des textes. Savoir l'appliquer tant à l'importation qu'à l'exportation et aux échanges entre Etats membres.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre l'architecture des règlements n°1069/2009 et 142/2011 dans ce domaine ;
- Comprendre les exigences en matière de contrôles de la traçabilité à l'importation (après le passage en poste d'inspection frontalier), exportation et échanges européens relatives à ces produits ;
- Être capable de réaliser un contrôle à l'importation, à l'exportation et un contrôle à destination aux échanges sur les sous-produits animaux et les produits qui en sont dérivés dans les établissements expéditeurs et destinataires ;
- Connaître les marchandises soumises à la procédure article 8 de la directive 97/78/CE et à l'article 48 du règlement (CE) n°1069/2009 ;
- Connaître les nécessités d'agrément ou d'enregistrement des établissements manipulant et stockant des sous-produits animaux et produits dérivés ;
- Connaître les principes liés aux messages TRACES en lien avec l'article 48 du règlement (CE) n°1069/2009 et le règlement (CE) n°999/2001.

Contenu :

Focus sur les protéines animales transformées (PAT) de catégorie 3, les sous-produits animaux et farines de viande et d'os (FVO), graisses animales fondues de catégorie 1 et 2, aux échanges soumises à message TRACES ;

Focus sur les échantillons d'importation destinés aux laboratoires (recherche, diagnostic) ou à des usines ou unités industrielles de recherche et développement (commerciaux) et sur les matières canalisées à l'importation après leur passage en poste d'inspection frontalier ;

Focus sur les exigences générales pour l'exportation de matières non interdites à ce mouvement, et spécifiques : exportation de protéines au titre du règlement (CE) n°999/2001, nouvelles mesures 2017.

La flexibilité.

Méthodes pédagogiques :

Exposés, retours d'expérience à partir d'exemples pratiques, exercices, visite d'un poste d'inspection frontalier.

Prérequis

Connaissance de l'architecture des règlements 1069/2009 et 142/2011. Prise en charge des mouvements de sous-produits animaux via TRACES, en vue de leur exportation (certificat sanitaire) ou une fois présentés au poste d'inspection frontalier.